

# Direction de conscience

---

## 1- Définition

Dans la religion catholique, le directeur de conscience est celui qui guide une personne en matière de religion et de morale. Il diffère du confesseur dans le sens où les conseils qu'il dispense n'entrent pas dans le cadre d'un sacrement (comme la confession).

Le directeur régule la vie religieuse et morale des personnes, mais peut intervenir plus généralement sur toute question portant sur la moralisation des activités quotidiennes.

Le secret doit être tenu entre les deux protagonistes et le directeur de conscience est obligé d'assurer la continuité de la relation, sauf dans certains cas très graves. Enfin, le directeur de conscience ne peut pas rompre le lien même si la personne dirigée ne suit pas ses conseils.

## 2- Problème

Ce qui pose un problème certain avec la direction de conscience, ce sont les enjeux de liberté, contrainte chez celui qui est dirigé, et de pouvoir, du côté du directeur. En effet, la direction de conscience est un discours formaté qui ne tient pas compte de la subjectivité.

Michel de Certeau, théologien et ami de Lacan, la qualifie comme « un art du faible<sup>1</sup> » qui peut parfois être le lieu d'enjeux institutionnels très complexes. Les positions sont alors renversées dans un jeu de dupes.

## 3- Un distingo

Un amalgame est souvent fait entre direction de conscience et accompagnement spirituel.

Pourtant la première est résolument du côté de la morale tandis que le second est, comme son nom l'indique, du côté du spirituel<sup>2</sup>. Il est question d'envisager la personne (comme corps et esprit) dans sa relation à Dieu. Il ne s'agit pas ici d'un discours valant pour tous mais plutôt d'une approche fondée sur le discernement singulier. Celui-ci vise à rechercher la volonté de Dieu dans la vie de l'accompagné tandis que la direction de conscience, dans son fond, sert la cohésion de groupe. En somme on pourrait se demander si le discours du directeur de

---

1 CERTEAU. M, *L'invention du quotidien*, 1. Arts de faire, Gallimard, Paris, 1990, p. 61.

2 Le spirituel, Lacan le qualifie de « praxis éthique » dans : LACAN. J, *Le Séminaire, Livre XIV*, « La logique du fantasme », non publié, séance du 15 février 1967.

conscience ne serait pas normatif tandis que celui du l'accompagnateur spirituel serait, quant à lui performatif<sup>3</sup>, permettant au croyant de se subjectiver comme tel.

Marie Trémelot

---

<sup>3</sup> La performativité est le fait pour un signe linguistique (énoncé, phrase, verbe, etc.) d'être performatif, c'est-à-dire de réaliser lui-même ce qu'il énonce. Le fait de prononcer un de ces signes fait alors advenir une réalité.